



PRÉFET DE L'EURE

Arrêté préfectoral DÉLE/BCLI/2019-13 portant modification de la composition de la commission départementale de coopération intercommunale, en formation plénière

Le Préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-42 à L.5211-45 et R. 5211-19 à R. 5211-40 ;

Vu la loi n°2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination ;

Vu le décret du Président de la République du 6 mai 2016 portant nomination de Monsieur Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2014-37 du 22 mai 2014 fixant à 47 le nombre total de sièges de la commission départementale de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2014-43 du 7 juillet 2014 portant composition de la commission départementale de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2015-43 du 18 septembre 2015 portant modification de la composition de la commission départementale de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2016-26 du 11 février 2016 portant modification de la composition de la commission départementale de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2017-14 du 30 mars 2017 portant modification de la composition de la commission départementale de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2017-39 du 11 août 2017 portant modification de la composition de la commission départementale de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral DELE/BERPE/18/1606 du 17 décembre 2018 portant convocation des électeurs de la commune de La Chapelle Longueville à une élection municipale et communautaire partielle intégrale ;

Vu la nomination du président de l'Assemblée nationale, du 14 mars 2019, publiée au journal officiel du 15 mars 2019, des députés chargés de siéger au sein de la commission départementale de coopération intercommunale ;

Vu la nomination du président du Sénat, du 25 mars 2019, publiée au journal officiel du 26 mars 2019, des sénateurs chargés de siéger au sein de la commission départementale de coopération intercommunale ;

Considérant que M. Jean-Michel MAUREILLE n'est plus conseiller municipal de la commune de la Chapelle Longueville, qu'il a perdu la qualité pour laquelle il a été élu au sein de la commission départementale de coopération intercommunale et qu'il convient de le remplacer par le suivant inscrit sur la liste des représentants des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département ;

Considérant qu'il y a eu de prendre en compte les désignations des parlementaires chargés de siéger au sein de la commission départementale de coopération intercommunale ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La composition de la commission départementale de la coopération intercommunale en formation plénière est fixée ainsi qu'il suit :

I – Collège des représentants des communes :

a) 8 représentants parmi les communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département (897 habitants) :

- 1 Thierry PLOUVIER, maire de Lyons-la-Forêt
- 2 Danielle JEANNE, maire d'Aulnay-sur-Iton
- 3 Jean-Noël MONTIER, maire de Mesnil-en-Ouche
- 4 Pierre CHAUVIN, maire du Chamblac
- 5 Christian DORGE, conseiller municipal de Mesnil-sur-Iton
- 6 Pascale PERRAUDIN, conseillère municipale de Grosley-sur-Risle
- 7 Francis COUREL, maire de Saint-Philbert-sur-Risle
- 8 André ANTHIERENS, maire de Nassandres-sur-Risle

b) 7 représentants parmi les communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département (897 habitants) :

- 1 Marie-Noëlle CHEVALIER, maire du Neubourg
- 2 Pierre LEPORTIER, maire d'Ezy-sur-Eure
- 3 Philippe VANHEULE, maire de Bosroumois
- 4 Jean-Claude REMY, maire de Fleury-sur-Andelle
- 5 Jacques POLETTI, conseiller municipal de Vandrimare
- 6 Gwendoline PRESLES, maire de Bourneville-Sainte-Croix
- 7 Jean-Paul HEROUARD, maire de Marcilly-la-Campagne

c) 4 représentants parmi les cinq communes les plus peuplées du département (Evreux, Vernon, Louviers, Val de Reuil, Gisors) :

- 1 Guy LEFRAND, maire d'Evreux
- 2 François OUZILLEAU, maire de Vernon
- 3 François-Xavier PRIOLLAUD, maire de Louviers
- 4 Catherine DUVALLET, adjointe au maire de Val-de-Reuil

II – 19 représentants au titre du collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- 1 Bernard LEROY, président de la communauté d'agglomération Seine-Eure
- 2 Pierre ESPALDET, vice-président de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge
- 3 Guy BURETTE, vice-président de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération
- 4 James BLOUIN, vice-président de la communauté de communes du Vexin normand
- 5 Guy DOSSANG, vice-président de la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie
- 6 Perrine FORZY, présidente de la communauté de communes du Vexin normand
- 7 Michel JOUYET, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération
- 8 Mary-Dominique ROUAS, vice-président de la communauté de communes Roumois Seine
- 9 Joël HERVIEU, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie
- 10 Gérard CHERON, vice-président de la communauté de communes Interco Normandie Sud Eure
- 11 Jean-Claude ROUSSELIN, président de la communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie
- 12 Frédéric SCRIBOT, vice-président de la communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie
- 13 Michel LEROUX, président de la communauté de communes Pont-Audemer / Val-de-Risle
- 14 Sylvain BOREGGIO, vice-président de la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie
- 15 Lionel PREVOST, vice-président de la communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie
- 16 Alain PETITBON, vice-président de la communauté de communes Interco Normandie Sud Eure
- 17 Richard JACQUET, vice-président de la communauté d'agglomération Seine-Eure
- 18 Etienne LEROUX, vice-président de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge
- 19 Philippe GERICS, président de la communauté de communes Lyons Andelle

III – 2 représentants au titre du collège des syndicats mixtes et des syndicats de communes :

- 1 Joël BOURDIN, président du SAEP de la Charentonne
- 2 Alfred RECOURS, vice-président du syndicat mixte ouvert Eure Normandie numérique

IV – 2 représentants du titre du collège du conseil régional :

- 1 Hervé MAUREY
- 2 Nathalie LAMARRE

V – 5 représentants au titre du collège du conseil départemental :

- 1 Sébastien LECORNU
- 2 Frédéric DUCHÉ
- 3 Jean-Paul LEGENDRE
- 4 Alexandre RASSAËRT
- 5 Jean-Jacques COQUELET

VI - Parlementaires associés aux travaux de la commission, sans voix délibérative :

Députés désignés par le président de l'Assemblée nationale :

- 1 Séverine GIPSON
- 2 Bruno QUESTEL

Sénateurs désignés par le président du Sénat :

- 1 Nicole DURANTON
- 2 Ladislav PONIATOWSKI

Article 2 :

L'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2017-39 du 11 août 2017 portant modification de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale est abrogé.

Article 3 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication, celui-ci pouvant être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr. Un recours gracieux auprès du préfet de l'Eure peut être exercé pendant ce même délai.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Eure est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le 6 mai 2019

Le Préfet,

Thierry COUDERT

